



BIOGRAPHIE DU JUGE MONDELET.

PAR UN ANCIEN.

Feu Jean-Marie Mondelet, né à St. Marc, dans la Rivière Chambly, district de Montréal, était le fils de Dominique Mondelet, médecin à St. Marc, et de dame Aince. Venu dans les troupes françaises, avant la prise du pays, par les Anglais, comme assistant-chirurgien dans le Régiment de la Reine, M. Dominique Mondelet qui était natif de Paris, demeura au Canada, et exerça sa profession jusqu'à sa mort. Son fils qui avait fait un brillant cours d'études, aux collèges de Montréal et de Québec, où il fit son cours de philosophie, et était doué de talents remarquables, surtout du don de la parole, désirait suivre la carrière du barreau. Sa piété filiale envers sa mère qui ne pouvait se résoudre à le voir s'éloigner du toit paternel, lui fit sacrifier son avenir. Il demeura à St. Marc, étudia le notariat qu'il n'aima jamais, et devint, malgré tout, un profond juriconsulte. Plus tard, à la réquisition d'une partie des citoyens les plus notables de Montréal, il vint s'y établir, et acquit une grande pratique. En 1810, il fut nommé avec M. McCord, président des Sessions de Quartier, et plus tard *Coroner*. M. Mondelet avait été membre du parlement provincial, durant deux parlements. Il fut honoré de la confiance de tous les gouverneurs, et remplit un grand nombre d'emplois. Sous l'administration du lord Dalhousie, s'étant conjointement avec d'autres magistrats, opposé à la nomination que l'Exécutif prétendait, à tort, avoir le droit de faire, d'un grand connétable, la loi disant formellement que cet officier devait être nommé par la Cour des Sessions de Quartier, il fut tyranniquement destitué avec M. McCord; et M. Gale, depuis juge, fut nommé à leur place. M. Mondelet père, mourut aux Trois-Rivières, en juin 1843, âgé de 71 ans.

Il avait épousé Mile Charlotte Boucher de Grosbois, fille aînée de Charles Boucher de Grosbois, Ecr., de Boucherville, descendant de Pierre Boucher qui fut, sous le gouvernement français, gouverneur des Trois-Rivières. M. Boucher fut anobli par Louis XIV, à raison des services qu'il avait rendus au pays, et c'est de lui que descend, en ligne directe, la famille de Grosbois. Il a été deux fois gouverneur des Trois-Rivières. Son ouvrage "Histoire naturelle de la Nouvelle France" est dans la bibliothèque du juge Mondelet. De ce mariage, sont nés, Dominique et Charles Mondelet.

Charles-Joseph-Elzéard Mondelet naquit à St. Charles Rivière Chambly, district de Montréal, le 27 décembre 1801, du mariage de Jean-Marie Mondelet, et de dame Charlotte Boucher de Grosbois. Il eut le malheur de perdre sa mère, n'étant encore âgé que de neuf mois. Mme Mondelet mourut à Boucherville chez son père, Charles Boucher de Grosbois. Il fut élevé jusqu'à l'âge de sept ans, sous les tendres soins de ses excellentes tantes qui remplacèrent auprès de lui, sa mère, autant que la chose est possible. Dans son enfance, son tempérament était faible et délicat; mais l'énergie qu'il a déployée plus tard, s'annonçait déjà dans ses jeux par son courage à s'exposer au froid en hiver, aux ardeurs du soleil en été, sur l'eau et sur terre; notre petit homme était toujours prêt à faire face aux éléments. Après avoir fréquenté, tant à Boucherville, qu'à Montréal, où son père l'appela, en juin 1809, les écoles élémentaires françaises et anglaises, il commença son cours d'études classiques,

qu'il fit, partie au collège de Nicolet, et partie au collège de Montréal où il les termina en 1810.

En 1819, se déterminait la latitude 45°, entre les Etats-Unis et le Canada, sous l'opération du Traité de Ghent. Le célèbre Dr. Tiabes, astronome distingué, alors employé par le gouvernement anglais, écrit des Etats-Unis, à Messire Houdet, professeur de philosophie au collège de Montréal, dans le but d'en obtenir un des élèves de sa classe, comme assistant dans les opérations astronomiques qui devaient avoir lieu durant l'été et l'automne, depuis le Lac Champlain jusqu'à l'extrémité de la Rivière Connecticut, à l'effet de déterminer la latitude 45°. Messire Houdet ayant donné à sa classe communication de la lettre du savant M. Tiabes (allemand) et demandé à ses écoliers, qui d'entr'eux, serait disposé d'accepter, M. Mondelet remarquant que personne ne répondait, se leva, et s'informant de son professeur, s'il le pensait qualifié, par ses connaissances mathématiques et en astronomie, il reçut pour réponse, de M. Houdet, qu'il avait jeté les yeux sur lui. Après la classe, M. Mondelet ayant fait part de tout cela, à son père, et ayant obtenu son consentement, il retourna au collège l'après-midi, et de suite, les préliminaires arrêtés, il fut convenu qu'il se rendrait, en temps opportun, aux Etats-Unis, pour rejoindre le parti astronomique; ce qu'il fit en août. Du Lac Champlain à l'extrémité de la rivière Connecticut, les opérations furent conduites avec énergie, et M. Mondelet, et le jour et la nuit, au froid, sur la neige, et sous les ardeurs du soleil, s'acquitta de son devoir avec zèle.

De retour à Montréal, en novembre, il continua ses études légales chez M. O'Sullivan, depuis juge en chef de l'ancienne Cour du Banc de la Reine, du district de Montréal, sous lequel il avait passé brevet, durant le cours des dernières années de ses études classiques. En novembre 1820, il descendit à Québec, et fit, durant six mois, des études sérieuses du droit criminel, sous M. Marshall, alors solliciteur-général.

Au mois de mai 1821, de retour à Montréal, il continua et termina sa cléricature chez son père, depuis juge de la Cour Supérieure, aux Trois-Rivières. Admis au barreau, à la fin de décembre 1822, après avoir subi son examen avec honneur, il ne put obtenir sa commission qu'après le 27 décembre, ayant subi son examen, encore mineur, après avoir attendu, sept mois, après l'âge. Sa commission est du 30 décembre 1822. Son frère commençait à pratiquer la loi à Montréal, et venait de se marier. Désirant éviter de lui faire compétition, et la pratique qui, plus tard, devint si considérable, ne suffisant pas, alors, pour les deux, Charles se dirigea vers les Trois-Rivières, et commença là sa carrière avec l'année 1820. Il eut à lutter contre une vigoureuse opposition à laquelle il devait s'attendre de la part des avocats qui se partageaient les affaires dans cette ville. L'étude, l'application, et une grande fermeté le firent triompher de tous les obstacles, et le mirent sur la route du succès. En juin 1824, il épousa Elizabeth-Mary-Henrietta, fille aînée de feu George Carter, médecin aux Trois-Rivières, femme aussi remarquable par son esprit et ses qualités, que par les dons de la nature. De cette alliance, sont nés 15 enfants, dont six sont vivants.

L'élection qui eut lieu aux Trois-Rivières, en 1824, et qui se termina par le choix que firent les électeurs de M. Ranvozy, et la défaite de M. Ogden ayant donné lieu à quelques discussions dans le "Constitutionnel," que

publiait M. Duvernay, M. Mondelet y prit part, et sa plume donna à M. Ogden et à ses amis un avant-goût de ce qu'il leur réservait pour une autre occasion qui se présenta en 1826. M. Ranvozy mourut. M. Ogden, alors sol.-général, de retour de l'Angleterre, annonça qu'il se présentait. M. Pierre-Benjamin Dumoulin, avocat, se présenta aussi. Ce fut alors que M. Mondelet et M. Duvernay eurent, simultanément, l'heureuse idée de fonder pour trois mois, un journal, "l'Argus, Journal Electrique," dans le but seul de s'occuper de l'élection alors prochaine, et de faire une vigoureuse opposition à M. Ogden. Le prospectus fut lancé, le 12 août. L'appui qui s'annonça de toutes parts, tant aux Trois-Rivières, qu'à Montréal et à Québec, détermina l'apparition du premier No., le 20 du même mois. L'énergie et les talents dont cette feuille donna un échantillon, et avec lesquels la lutte fut entreprise et soutenue, portèrent leur fruit, ralliant sous le même étendard, les hommes libéraux et réformistes, contre la bureaucratie des Trois-Rivières et du pays en général. Cette lutte eut bien l'effet, il est vrai, de réveiller et éclairer une partie de la population trifluvienne jusqu'alors dans un état politique approchant de la léthargie; mais la corruption et mille autres moyens, assurèrent le nombre, et M. Ogden fut élu par une majorité de 41 voix. Inutile d'ajouter que M. Mondelet paya sa souscription à *L'Argus*, comme les autres abonnés, consacra, gratuitement, talents, temps et énergie à la cause de la réforme. C'est à cette époque, qu'aujourd'hui, les hommes de ce temps, font remonter l'émancipation qui fut effectuée dans l'intérêt de la cause libérale, et le progrès que l'on fit faire aux doctrines constitutionnelles.

Il n'est pas hors de propos de dire que des démarches furent faites auprès de M. Mondelet, pour l'engager à cesser son opposition et ses écrits vigoureux contre le lord Dalhousie; on lui offrit une place lucrative. Il rejeta avec dédain ces offres de corruption, et dès le lendemain, signalant, dans *L'Argus*, ces tentatives, il poussa avec plus d'énergie que jamais, l'administration du jour, l'épée dans les reins. L'administration du lord Dalhousie, avait pour support, tout ce que la bureaucratie du temps, pouvait rallier de flatteurs, de faîneans, de chercheurs de places, et d'employés petits et grands qui tenaient à conserver leurs charges, quand même. La violence des supports de cette administration mémorable par ses procédés inconstitutionnels, suscita un système de persécution le plus acharné contre ceux qui préféraient leur liberté au servilisme. M. Mondelet organisa le comité constitutionnel, avec lequel il affilia si étroitement et si efficacement tous les sous-comités que son activité et son influence firent établir dans toutes les paroisses du district, que toutes ces ramifications produisirent un ensemble, un tout dont l'action simultanée avait une vigueur et une célérité auxquelles la bureaucratie eut, à la fin, à céder. On venait, de toutes parts, le chercher, et malgré ses occupations professionnelles, il mettait dans ses arrangements, tant d'ordre et de système, qu'il se portait, avec la rapidité de l'éclair, sur tous les points du district, et animait par ses actions et ses paroles, les populations qu'il avait réveillées et soulevées contre la bureaucratie. C'est alors que se signaient, par tout le pays, des requêtes au parlement Impérial, et au gouvernement de la Métropole, pour le rappel du lord Dalhousie. Des assemblées eurent lieu, et entre autres, une, le 27 décembre 1828,